



Retraites et retraités en France : derniers éléments connus

Après que le Haut-commissaire à la réforme des retraites a remis cet été ses préconisations pour la création d'un système universel à points, au moment de la reprise des concertations et avant l'élaboration du projet de loi, la diffusion des dernières informations sur les retraites et les retraités fin 2017 par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des Solidarités et de la Santé) permet de suivre et participer au débat en ayant connaissance des réalités actuelles.

Combien de retraités ?

Au 31 décembre 2017, les retraités de droit direct (c'est-à-dire touchant leur propre pension) étaient près de 16,2 millions. En ajoutant ceux bénéficiant seulement d'un droit dérivé (réversion principalement), le total est de 17,2 millions, dont 1,6 million vivent à l'étranger. 1/3 des retraités de droit direct sont polypensionnés. 4,4 millions de retraités, le plus souvent des femmes, bénéficient d'une réversion, dont 1,1 million ne perçoivent que cela.

Les différentes catégories de retraités

Catégories	Nombre
Retraités de la Cnav (droits direct et dérivé)	14,2 M
Retraités MSA salariés	2,5 M
Retraités MSA non salariés	1,4 M
Retraités Fonction publique d'État	2,3 M
Retraités du régime des indépendants et commerçants (SSI)	2,0 M
Retraités CNRACL (territoriaux et hospitaliers)	1,2 M
Retraités des régimes spéciaux	1,1 M
Professions libérales	0,36 M
Retraités avec minimum vieillesse ou allocation de solidarité personnes âgées	0,55M

En 2017, 708 000 personnes ont liquidé au moins un régime de retraite. D'où un accroissement des retraités de +108 000, un peu plus qu'en 2016, mais beaucoup plus modeste que dans les années antérieures. Et 81 % sont partis au taux plein, sans décote ni surcote.

Accroissement du nombre de retraités

Année	Nombre
2017	+108 000
2016	+71 000
2010/2015	+186 000 / an
2006/2010	+360 000 / an

La réforme des retraites de 2010 explique ce ralentissement, par le report progressif de l'âge légal minimum et de celui du taux plein.

L'âge moyen de départ est maintenant de 62 ans et 1 mois, soit 1 an et 7 mois de plus qu'en 2010. 1/4 de ce recul d'âge de départ est lié à la diminution des départs avant 60 ans des régimes spéciaux et de la fonction publique. L'âge de départ est différent entre hommes et femmes : les femmes partent plus tard, à 62 ans 3 mois que les hommes (61 ans 7 mois).

Écart sur les retraites entre femmes et hommes ...



Quels montants de retraites ?

Les montants versés correspondent à 314 milliards d'euros, soit 13,7 % du PIB. Ce sont pour l'essentiel les régimes obligatoires, car les retraites supplémentaires, individuelles (PERP, Préfon) ou collectives (PERCO, contrats article 83 ou contrats Madelin), ne représentent que 2,1 % des prestations de retraite et sont surtout le fait d'une partie des salariés des grandes entreprises.

La pension moyenne s'élève à 1 422 € bruts par mois, soit 1 331 € nets. Elle est un peu plus haute pour ceux qui résident en France, avec 1 496 € bruts par mois, 1 399 € nets. Elle a ainsi progressé de 2,1 % en 2017 soit 0,9 % de plus que l'inflation. Cependant l'augmentation globale est due à l'augmentation du niveau d'emplois et de salaires des nouveaux retraités, alors que ceux qui étaient déjà retraités n'ont connu qu'une évolution inférieure à l'inflation en raison du gel des retraites complémentaires.

Maintenant, la pension correspond aux 2/3 du revenu d'activité net moyen, en comptant les revenus du patrimoine, en majorité possession des retraités, et le fait que la plupart n'ont plus d'enfants à charge.

Trois types d'inégalités

- **Des inégalités de niveau de retraites.** 31 % des retraités ont moins ou tout juste 1000 € bruts de retraite, et même les 10 % les plus modestes ont moins de 578 € bruts, alors que 7 % touchent plus de 3000 € bruts. Même si les écarts sont moins forts qu'entre les actifs...
- **Des inégalités territoriales également.** Quand le niveau des retraites est supérieur de 40 % par rapport à la moyenne à Paris, il est inférieur à cette moyenne dans le Massif central, le Nord et le Nord-Est de la France.
- **De fortes inégalités entre hommes et femmes.** Si les femmes représentent 52 % des retraités, le niveau des pensions féminines est inférieur de 42 % en droits directs, et de 29 % avec les droits dérivés. Ainsi 38 % des retraitées sont à moins ou juste 1 000 € bruts (contre 23 % des hommes).

Les écarts de retraites entre femmes et hommes

	Femmes	Hommes	Écart	Écarts antérieurs
Pensions de droit direct	1 123 €	1 933 €	-42 %	-50 % en 2004
Pensions droits direct et dérivé	1 388 €	1 955 €	-29 %	-54 % génération 1930 -34 % génération 1950

Une partie de l'explication tient à la durée de carrière des femmes, qui s'établit maintenant à 131 trimestres en moyenne contre 163 pour les hommes. L'écart décroît progressivement, car beaucoup plus de femmes ont une carrière complète, mais ce n'est pas le cas de toutes, et les salaires féminins restent inférieurs à ceux des hommes (-16 %).

Le rôle des dispositifs de solidarité

Si se maintiennent de fortes inégalités, certains dispositifs actuels les diminuent nettement (-4 points). Si bien que le taux de pauvreté des seniors est bien inférieur à l'ensemble de la population : 6,6 % chez les retraités, contre 14 % pour l'ensemble de la population.

Ces dispositifs représentent 47 milliards annuels, soit 16 % du total des sommes versées, et concernent 93 % de tous les retraités. En font partie :

- ▶ les minima de pensions (7,7 Mds €),
- ▶ les majorations pour 3 enfants et plus (8 Mds €),
- ▶ la compensation des périodes non travaillées : chômage, maternité, maladie, invalidité, service militaire (10,1 Mds €),
- ▶ les retraites anticipées : mères de 3 enfants dans la fonction publique, policiers, militaires et pompiers (10,3 Mds €),
- ▶ les dispositifs pour carrières longues, 21 % des départs (1,3 Md €).

Ces dispositifs apportent 50 % de leur retraite aux retraités les plus modestes, mais seulement 10 % pour les plus aisés (+ de 1 900 € par mois). C'est donc un enjeu de la réforme des retraites.

Le système actuel est complexe avec ses 42 régimes et n'empêche pas les inégalités entre eux et entre les retraités, tout en les réduisant par ces dispositifs de solidarité. Le principe d'un système universel à points est vu comme plus juste, plus généreux pour les plus précaires et défavorisés. Il dépendra en fait de la façon dont sera faite la mise en œuvre de ces principes et des modalités de calcul qui seront adoptées.

Sources

- Les retraites et les retraités. Édition 2019 – Panoramas de la DREES - Social :
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/panorama-retraite-2019.pdf>
- Premiers résultats de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) de 2016 – DREES – Études et résultats – N° 1119 – juillet 2019 :
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1119.pdf>